



## Résumé des travaux de la neuvième session du Conseil d'Orientation Stratégique tenue le 14 octobre 2020

Le Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Agence MCA-Morocco a tenu sa neuvième session, le mercredi 14 octobre 2020 à 10 heures, sous la présidence du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, M. Mohamed Benchaâboun.

L'ordre du jour de cette session a été arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> session du Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Agence MCA-Morocco, tenue le 28 juillet 2020 ;
2. Présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Compact depuis la session du COS du 28 juillet 2020 ;
3. Présentation du Rapport du Commissaire du Gouvernement au titre de la 3<sup>ème</sup> année du Compact ;
4. Approbation du rapport d'activité au titre de la 3<sup>ème</sup> année du Compact ;
5. Approbation du Fiscal Accountability Plan (Manuel des procédures financières), revu et mis à jour ;
6. Approbation du plan d'action de lutte contre la fraude et la corruption ;
7. Approbation d'un amendement au Manuel de procédures du « Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité » ;
8. Approbation de l'Amendement n° 2 au Manuel de procédures du « Programmes d'emploi par le financement basé sur les résultats » ;
9. Approbation du projet d'Accord d'exécution à conclure avec la Direction Générale de la Protection Civile ;
10. Approbation de conventions de partenariat et d'avenants à des conventions conclues par l'Agence MCA-Morocco dans le cadre de l'exécution du Compact ;
11. Approbation d'avenants à des contrats visant l'augmentation de plus de 50% de la durée et/ou du montant du contrat ;
12. Présentation de la liste des achats effectués selon la procédure simplifiée « Shopping » depuis la réunion du Conseil, le 28 juillet 2020, pour information ;
13. Projet de résolutions.

A l'ouverture des travaux de la session, le Président du COS, M. Benchaâboun, s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution des projets, et particulièrement le taux d'engagement des fonds qui a dépassé les prévisions, tout en invitant l'Agence à faire un effort supplémentaire pour améliorer le taux de déboursement.

M. Amzazi, Ministre de l'Education nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Porte-parole du Gouvernement, a souligné tout l'intérêt du projet éducation secondaire du Compact en tant que levier pour améliorer la qualité du système éducatif et a appelé à évaluer l'expérience dans la perspective de sa généralisation. Il a appelé aussi à accélérer le rythme d'exécution, notamment pour le volet réhabilitation des établissements scolaires dans les deux autres régions bénéficiaires (Fès-Meknès et Marrakech-Safi).

De son côté, M. Richard Gaynor, Directeur Résident de MCC, a exprimé sa satisfaction du rythme d'avancement des projets et de l'impact positif que les projets produisent et qui était visible lors des visites qu'il a faites sur le terrain. Tout en exprimant sa satisfaction quant aux engagements des fonds, il a appelé aussi à accélérer le rythme des déboursements.

M. Gaynor a souligné aussi que les orientations du discours de Sa Majesté à l'ouverture de la session parlementaire en cours, et qui ont mis l'accent sur la bonne gouvernance, la réforme de la formation professionnelle et le développement rural, entre autres, témoignent une fois de plus de la pertinence des projets du Compact.

Par la suite, Mme Malika Laasri, Directrice Générale de l'Agence MCA-Morocco, a fait une présentation de l'état de l'avancement de la mise en œuvre du Compact depuis la dernière session du 28 juillet 2020.

La parole a été donnée par la suite au représentant du Commissaire du Gouvernement pour la présentation du rapport annuel au titre de l'année 2019. Les observations et recommandations soulevées dans le cadre de ce rapport sont détaillées au niveau de la présentation joint au présent PV.

Après les présentations, le président du COS a ouvert le débat pour les interventions des membres du COS.

Dans son mot, le représentant du secteur privé, M. Mohammed Fikrat, a souligné la nécessité de documenter les bonnes pratiques développées dans le cadre du Compact. Il a aussi demandé à labéliser le modèle « Lycée Attahaddi » expérimenté au niveau des 90 établissements dans le cadre du Compact ainsi que celui des sites industriels pilotes, et ce en vue de faciliter la répliquabilité de ces expériences pilotes et profiter du retour d'expérience. Il a aussi appelé à valoriser la contribution du secteur privé dans la réalisation des projets du Compact.

Aussi, il a exprimé son vif souhait à ce que la demande d'extension de la durée du Compact soit accepté vu que ça va permettre de rattraper les retards liés à la crise sanitaire du COVID.

Le représentant du Ministère de l'intérieur, M. Haddou Laabari, a réitéré la disponibilité du Ministère pour faire aboutir le projet du foncier rural et œuvrer avec les autres parties concernées en vue d'examiner les questions en suspens et envisager les solutions possibles, dans le respect des textes en vigueur.

Mme Sabah Chraibi, la représentante des organisations féminines opérant dans les secteurs en rapport avec les projets du Compact, a rappelé l'importance de l'accès des femmes à tous types de fonciers, sans quoi elles ne pourront pas faire valoir le savoir et savoir-faire qu'elles sont en train d'acquérir, d'où le risque de perte de l'investissement en formation des femmes. Elle a aussi félicité l'engagement constant des parties-prenantes institutionnelles qui

commence à rapporter ses fruits et souligné que cette expérience sera un véhicule de transmission aux départements de l'intégration du genre dans les différents projets qu'ils entreprennent.

Aussi, Madame Chraïbi a aussi évoqué les risques d'un basculement rapide des femmes dans l'informelle à cause de l'impact du Covid-19, en demandant que des études approfondies soient consacrées à ce phénomène pour pouvoir y remédier.

Le Directeur de l'AREF de Marrakech-Safi, M. My Ahmed Karimi, a tenu à témoigner des effets positifs que commence à produire l'expérience du « Lycée Attahadi » sur son environnement. Il a aussi relaté les efforts fournis par l'AREF pour accélérer la cadence du projet et préparer les conditions propices à l'exécution des travaux de réhabilitation des établissements concernés avec plus de diligence.

Au terme de cette session et après délibérations, le Conseil a approuvé les résolutions suivantes :

**Résolution n° 1 :**

Le Conseil approuve le procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> session du Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Agence MCA-Morocco, tenue le 28 juillet 2020.

**Résolution n° 2 :**

Le Conseil approuve le rapport d'activité de l'Agence au titre de la 3<sup>ème</sup> année du Compact.

**Résolution n° 3 :**

Le Conseil approuve le Fiscal Accountability Plan (Manuel des procédures financières), revu et mis à jour.

**Résolution n° 4 :**

Le Conseil approuve le plan d'action de lutte contre la fraude et la corruption.

**Résolution n° 5 :**

Le Conseil approuve l'amendement à l'article 2.2 du Manuel de procédures du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité.

**Résolution n° 6 :**

Le Conseil approuve l'Amendement n° 2 au Manuel de procédures du « Programme d'emploi par le financement basé sur les résultats ».

**Résolution n° 7 :**

Le Conseil approuve le projet d'Accord d'exécution à conclure avec la Direction Générale de la Protection Civile dans le cadre de l'activité « Foncier industriel ».

**Résolution n° 8 :**

Le Conseil approuve les conventions suivantes :

- Convention avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) relative à la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités concernant le foncier industriel.
- Convention relative au paiement des peines et soins et autres frais connexes au profit de l'ONEE et de la RADEEC, au titre des projets des zones industrielles pilotes.

- Convention relative à la réalisation de la prestation « Conception et mise en œuvre des formations dans le cadre du Modèle "Lycée Attahadi" ».

#### **Résolution n° 9 :**

Le Conseil approuve :

- L'Avenant n° 3 à la Convention de partenariat conclue avec la Fondation « Education pour l'Emploi », dans le cadre du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité ;
- L'Avenant n° 3 à la Convention de partenariat conclue avec le consortium CODESPA-ATIL, dans le cadre du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité ;
- La Convention de partenariat, annulant et remplaçant la convention du 5 décembre 2017, conclue avec la Fondation marocaine pour le soutien scolaire (FMSS), avec effet du 2 septembre 2019. La Convention renouvelée sera clôturée à l'issue de la phase 1 de son exécution.

#### **Résolution n° 10 :**

Le Conseil approuve le projet de Programme de passation de marchés de l'Agence mis à jour.

#### **Résolution n° 11 :**

Le Conseil approuve les avenants aux contrats suivants : EW-08-B (Avenant n° 4) ; ME-01 (Avenant n° 5) ; LR-01 (Avenant n° 1) et LI-13 (Avenant n° 5).

La réunion du Conseil a été levée à 11h50.